

Numéro de connaissance (code à barres)

CONNAISSEMENT (Non Négociable)

DATE	Mois	Jour	Année
------	------	------	-------

N DE REFERENCE			
E X P É D I T E U R	Nom:		
	Adresse:		
	Ville:	Prov:	CP:
	No de tél.:		
	Personne-ressource:		

FACTURER À NUMÉRO DE COMPTE			
MODALITÉS DE FACTURATION	Prépayé	Port dû	Tiers
F A C T U R E R À	Nom:		
	Adresse:		
	Ville:	Prov:	CP:
	No de tél.:		
	Personne-ressource:		

D E S T I N A T A I R E	Nom:		No de tél.:	Autre no de tél.:
	Adresse:			
	Ville:	Prov:	Code Postal:	
	Personne-ressource:		Autre personne-ressource:	

SERVICES	HAYON ÉLÉVATEUR	LIVRAISON À L'INTÉRIEUR	CUEILLETTE/LIVRAISON À DEUX PERSONNES	ARRÊT ADDITIONNEL
	RÉSIDENTIEL	LE TRANSPORTEUR PREND LE RENDEZ-VOUS	LIVRAISON APRÈS LES HEURES D'OUVERTURE	AUTRE

DÉTAILS D'ENVOI					Poids à l'expédition* (lb)	Poids pour la facturation* (lb)	Dimensions * (Pouces)		
Nbre d'unités	Type d'unités	Pièces*	Description de la marchandise, directives spéciales et marques	Long.			Larg.	Haut.	
← TOTAUX →									

IMPORTANT - LIRE LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE TRANSPORT * Peut être corrigé par le transporteur

Le contrat relatif au transport de la marchandise mentionnée dans le présent connaissance comprend et est sujet aux conditions de transport prescrites par la loi du territoire du point d'origine de la marchandise et aux modalités et conditions de service publiées de Purolator, qui sont affichées sur le site www.purolator.com. Il est entendu que le montant pour lequel le transporteur pourrait être responsable en cas de perte ou de dommages ne dépassera pas 2 \$ par livre (ou 4,41 \$ par kilogramme), calculé en fonction du poids total de l'envoi, à moins qu'une valeur déclarée pour le transport soit indiquée sur le recto du présent connaissance (jusqu'à un maximum de 25 000 \$CAN) et que les frais supplémentaires aient été payés, au quel cas la responsabilité du transporteur ne dépassera pas la valeur déclarée.

Le transporteur n'est pas responsable des dommages indirects ou causés par un retard. Aucun transporteur n'est responsable en cas de perte, de dommages ou de retard relatifs à la marchandise transportée en vertu du présent connaissance à moins d'un avis à cet égard précisant le point d'origine, la destination et la date d'envoi de la marchandise et de la présentation par écrit au transporteur d'une estimation du montant réclamé en égard à une telle perte, un tel retard ou de tels dommages dans les soixante (60) jours suivant la livraison de la marchandise ou, si la livraison n'a pas été faite, dans les neuf (9) mois suivant la date de l'envoi. Sujet à toute disposition statutaire contraire, la réclamation finale doit être déposée dans les neuf (9) mois suivant la date d'expédition de l'envoi, accompagnée d'une copie du connaissance dûment payé.

HEURE D'ARRIVÉE AU POINT D'ORIGINE:	TEMPS D'ATTENTE AU POINT D'ORIGINE :	
VALEUR DÉCLARÉE POUR LE TRANSPORT	\$	(Maximum de 25 000 \$CAN. Des frais supplémentaires seront chargés.)
L'expéditeur accepte et convient d'être tenu par les modalités de transport ci-dessus, y compris les modalités et conditions publiées par Purolator.	Le transporteur reconnaît avoir reçu de l'expéditeur, au point d'origine et à la date spécifiés, l'envoi décrit sur ce connaissance en bon état apparent, sauf exception indiquée (contenu et condition du contenu inconnus).	No du tracteur
Signature de l'expéditeur	Signature du courrier de cueillette	No de la remorque

PLACER LES AUTRES CODES À BARRES ICI